Renseignements sur la nomination de membres du conseil d'administration de **Soins communs**

Introduction

Le ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées est responsable de la nomination des membres du conseil d'administration de Soins communs.

Les diverses personnes nommées représentent un large éventail de compétences, d'intérêts, d'expérience et d'expertise. Les personnes qui présentent leur candidature devraient toutes manifester un engagement profond à concrétiser la vision de la province qui consiste à avoir une population manitobaine en santé grâce à une offre équilibrée de services de prévention et de soins de santé.

Responsabilités générales des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Soins commun rend compte au ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées en ce qui concerne le mandat, les ressources et la performance de Soins communs. Le conseil doit veiller à ce que l'organisme se conforme aux lois, aux règlements, aux politiques provinciales et aux directives ministérielles qui s'appliquent.

Le conseil joue un rôle stratégique dans l'établissement de l'orientation de Soins communs et un rôle fiduciaire dans l'élaboration de politiques, la prise de décisions et la surveillance.

Qualités

Les personnes mises en candidature doivent :

- avoir au moins 18 ans le jour de leur mise en candidature;
- éprouver le vif désir d'améliorer le système de santé, de soutenir Soins communs et d'améliorer la santé de la population manitobaine;
- avoir d'excellentes aptitudes à la communication;
- être disponible pour préparer les réunions du conseil et y assister de manière régulière;
- respecter les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts.

Les personnes suivantes NE PEUVENT se joindre au conseil d'administration :

- le personnel médical de Soins communs;
- les employés et membres du conseil d'administration d'une personne morale dispensant des soins de santé qui possède ou exploite un établissement ou un programme financé par Soins communs;
- le personnel médical d'une personne morale dispensant des soins de soins de santé qui possède ou exploite un établissement ou un programme financé par un office provincial de la santé;
- les employés d'un organisme de soins de santé qui possède ou exploite un établissement ou un programme et qui reçoit une aide financière d'un office provincial de la santé représentant 50 % ou plus de son revenu total pendant un exercice financier;
- les conseillers juridiques, les comptables ou d'autres personnes qui fournissent des conseils professionnels contre rémunération à un office provincial de la santé.

La sélection des membres du conseil d'administration sera aussi fondée sur les compétences liées à une vaste gamme de connaissances, d'habiletés et d'expérience dans des domaines comme :

- le leadership;
- les finances;
- les questions juridiques;
- la gestion des ressources humaines;
- le système de santé;
- la planification stratégique et la gestion des risques;
- les relations avec les intervenants;
- les relations avec le gouvernement;
- ◆ la gestion et la technologie de l'information;
- la cybersécurité et la protection de la vie privée;
- la qualité de vie et la santé et la sécurité des patients;
- la gouvernance (publique, privée ou pour des organismes sans but lucratif);
- la construction et la gestion des établissements;
- les services partagés (prestation de services administratifs et de soutien comme les ressources humaines);
- la réconciliation avec les Autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le conseil d'administration de Soins communs chapeaute un organisme du secteur public complexe dont le budget annuel dépasse le milliard de dollars. Les administrateurs doivent comprendre le continuum du système de santé, qui s'étend de la prévention aux soins palliatifs, et reconnaître les défis liés aux finances, aux ressources humaines et à la qualité qui sont inhérents à ce genre d'organisme.

Mandat

Le mandat d'un administrateur ne peut excéder trois ans. Si un administrateur est renommé au conseil, il ne peut siéger qu'un maximum de six années consécutives.

Formulaire de mise en candidature

Tout résident du Manitoba peut poser sa candidature au conseil d'administration de Soins communs ou proposer celle d'une ou de plusieurs autres personnes. Il est possible de se procurer des formulaires de mise en candidature supplémentaires sur le site Web de Santé et Soins aux personnes âgées Manitoba **www.gov.mb.ca/health/sh/nomination.html**.

Renseignements additionnels

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements, comme la date limite de remise des formulaires de mise en candidature dûment remplis, sur le site Web de Santé et Soins aux personnes âgées Manitoba **www.gov.mb.ca/health/sh/nomination.html**.



Formulaire de mise en candidature pour devenir membre du conseil d'administration de **Soins communs**

Nom complet du candidat (en lettres moulées):	M. \square Mme \square Mlle \square M:
Facultatif – Bilingue 🗆 Oui 🗀 Non	
DÉCLARATION VOLONTAIRE POUR LES GROUPES	VISÉS PAR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI
Commission de la fonction publique. On tient compte de la p	sous-représentés par le Programme d'équité en matière d'emploi de la politique d'équité en matière d'emploi de la Commission de la fonction organisme, d'un conseil ou d'une commission. Si vous désirez préciser us, veuillez cocher les cases pertinentes.
Déclaration volontaire : Les renseignements suivants sont facultatifs.	
1. ☐ Femme	
$2.\square$ Autochtone (visé par un traité, non-inscrit, Métis et Inu	uit)
3. Personne handicapée ayant une invalidité physique qui de l'audition, de la parole, de la vision, paralysie, etc.)	
4. □ Minorité visible	
Courriel :	
Adresse :	
	Employeur :
v de telecopieur :	
II. QUALIFICATIONS ET MANIFESTATION D	Date 'INTÉRÊT
Signature du candidat	Date
Signature du candidat	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la
Signature du candidat	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la
Gignature du candidat II. QUALIFICATIONS ET MANIFESTATION D Veuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualificate pertinence du candidat. Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au consecution de la compétence d'une personne qui	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité.
Weuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualifications du candidat. Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au conserve du candidat. Weuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualifications de candidat. Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au conserve quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au conserve quellez inclure au moins une référence d'une personne qui l. Nom (en lettres moulées): Lien (p. ex., ami, employeur, etc.) :	'INTÉRÊT Itions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité. N° de téléphone :
Veuillez inclure au moins une référence d'une personne qui 1. Nom (en lettres moulées): Lien (p. ex., ami, employeur, etc.) : 2. Nom (en lettres moulées):	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité. N° de téléphone : N° de téléphone :
Veuillez inclure au moins une référence d'une personne qui 1. Nom (en lettres moulées): Lien (p. ex., ami, employeur, etc.) :	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité. N° de téléphone :
Weuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualificate pertinence du candidat. Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au consecution de le	'INTÉRÊT Itions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la Eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité. N° de téléphone : N° de téléphone : N° de téléphone :
Gignature du candidat II. QUALIFICATIONS ET MANIFESTATION D Veuillez indiquer les compétences, l'expérience, les qualificate dertinence du candidat. Pour quelles raisons le candidat souhaite-t-il siéger au consecution de le	'INTÉRÊT tions, la participation communautaire et tout autre facteur appuyant la eil d'administration de Soins communs? a siégé avec le candidat dans un conseil d'administration ou un comité. N° de téléphone : N° de téléphone :

Un curriculum vitæ ou des renseignements additionnels sont souhaitables pour appuyer les qualifications du candidat

Le formulaire de mise en candidature rempli et signé et les renseignements supplémentaires peuvent être envoyés par courriel à **nominationhealthboard@gov.mb.ca**, ou par la poste au ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à l'adresse suivante :

Palais législatif, salle 302 450, Broadway Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8 Télécopieur : 204 945-0441

La sélection des membres sera fondée sur les qualifications. Seules les personnes nommées seront avisées. Nous remercions toutes les personnes qui ont accepté d'être mises en candidature.

